

Les Pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur la table :

Par M. *Geoffrion*,—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal, Chambly et Sorel*.

Par M. *Morrison*, (*Niagara*),—la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Occidental ; et la Pétition de la Compagnie du Canal à navires d'*Ontario et Erié*.

Par M. *Chipman*,—la Pétition de la Compagnie du Télégraphe Électrique de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Jones*, (*Halifax*),—la Pétition de *William Pryor* et autres, de la Cité d'*Halifax, (Nouvelle-Ecosse)*.

Par M. *Scriver*,—la Pétition de l'Honorable M. *Holton* et autres.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—la Pétition de M. *Wanless*, Maire et autres, du Comté d'*Argenteuil*.

Par M. *Magill*,—la Pétition de *Kingsley Calcutt* et autres, de la Province d'*Oatario*.

Par l'Honorable M. *Morris*,—la Pétition des Directeurs du Fonds pour les Veuves et Orphelins de Ministres du *Synode* de l'Eglise *Presbytérienne*, en connection avec l'Eglise d'*Ecosse*.

L'Honorable M. *Huntington*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*,—de la Compagnie du Canal de *Caughnawaga*,—de *H. S. Howland*, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation pour construire un pont de Chemin de Fer au *Sault Ste. Marie*,—de la Compagnie du Chemin de Fer *Central du Canada*, demandant des amendements à sa charte,—de la Compagnie du Tunnel de la *Rivière Détroit*,—de Sir *H. Allan*, et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie Canadienne d'équipement de Chemins de Fer,—de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, relative à ses arrangements financiers,—de *Stephen C. Tupper* et autres, de *Liverpool, N.-E.*, demandant l'incorporation de la Banque de l'*Acadie*,—de *M. H. Gault* et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant l'incorporation de la Banque d'Echange,—de *J. C. Fitch* et autres, de *Toronto*, demandant l'incorporation de la Banque du *Canada*,—d'*Eugène Martineau* et autres, d'*Ottawa*, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du *Pacifique de Québec*.

La Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie de Prêts et d'Agence de *Londres* et Canadienne (responsabilité limitée) demande certains amendements à son Acte d'incorporation, amendements qui n'étaient point spécifiés dans l'avis. Votre Comité, sous ces circonstances, suggère que s'il était inséré dans le bill une clause disant qu'aucun amendement important affectant les intérêts des actionnaires, n'entrera en opération sans que leur consentement ait au préalable été donné à cette Clause à une assemblée générale, l'avis pourra être considéré suffisant.

M. *Fournier*, du Comité Permanent des Lois Expirantes, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :—

Votre Comité recommande la réduction de son quorum à sept Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept Membres.

M. *Magill*, du comité spécial chargé de faire rapport à cette Chambre sur l'étendue et la condition des intérêts manufacturiers de la Puissance, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité recommande la réduction de son quorum à sept Membres.

Ordonné, Que le quorum du dit comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que M. *Morrison* (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la *Rivière Détroit*.